



## Comment être régularisée

Par **Sara31**, le **12/03/2018** à **12:06**

Bonjour à tous,

Je suis aussi dans une situation compliquée. Je suis algérienne et je vis avec mon compagnon qui est algérien aussi et qui détient la carte de résidence de 10 ans, nous vivons ensemble depuis novembre 2014 mais sans être mariés civilement, nous avons eu un 1er enfant en 2015 et le 2eme en 2017. Je voudrai savoir si je suis expulsable sans mes enfants? Et qu'est-ce que je pourrai faire pour être régularisée. Je suis vraiment perdue. tellement d'avis que je ne sais quelle la solution . Je commence vraiment à perdre patience. Merci d'avance à tt ce ki voudront me conseiller ou m'orienter.

Par **amajuris**, le **12/03/2018** à **13:50**

bonjour,

je ne pense pas que vous risquiez d'être expulsée.

dans votre situation, pour pouvoir être régularisée, vous devez vous marier ou vous pacser avec votre concubin.

pourquoi perdre patience, il y a en france comme dans tous les états du monde des conditions pour un étranger pour y résider avec un titre de séjour.

avec quel visa êtes-vous venu en france ?

salutations